

# Les Dossiers LEADER II Euradour non terminés (au 31 décembre 2000)

Vérifiez ci-dessous l'avancement de votre dossier et n'oubliez pas que vous n'avez que jusqu'au 30 juin 2001 pour les fonds FEDER et FEOGA et jusqu'au 31 janvier 2001 pour le fonds FSE pour nous fournir des factures acquittées correspondant aux réalisations. Ce délai passé, les subventions seront perdues.

## MIDI-PYRENEES

TITRE	Maitre d'oeuvre	Dépense subventionnable Totale (en F)	Dont Subvention LEADER II Programmée	Somme des factures acquittées fournies et contrôlées	Taux de réalisation
<b>Canton de Castelnaud Rivière-Basse</b>					
■ Animation Moulins en RB	Les Moulins en RB	115 000	75 000	55 266	48%
■ Formation Grand Jeu de l'Eau	SOLEIL	49 000	20 000	0	0%
<b>Canton de Maubourguet</b>					
■ Rénovation, aménagement Source	C. Therap. Lafitole	48 849	23 000	7 610	16%
■ Traduction Grand Jeu de l'Eau	SEMADOUR	38 875	28 000	0	0%
<b>Canton de Rabastens</b>					
■ Restauration de lavoirs	Cne Bazillac	52 802	34 321	27 701	52%
<b>Canton de Vic en Bigorre</b>					
■ Restauration lavoir de Calxon	CCEM	44 204	15 337	0	0%
■ Etude Coulee Verte	CCEM	165 000	57 000	0	0%
■ Aménagement, valorisation Louet	CCEM	180 000	88 000	0	0%
■ Aménagement serre économie d'eau	CFPPA/ LEGTAF Vic	65 000	40 000	0	0%
■ Eldoradour 2	Mission Locale de Vic	460000	230 000	119 585	26%
<b>Hautes-Pyrénées</b>					
■ Outils documentaires	CRDP de MP	1 000 000	500 000	405 544	41%
■ Etude bras morts Adour	Fédération AAPMA 65	150 000	50 000	0	0%
■ Formation des élus pbmatiques eau	Ass. Euradour	68 800	34 400	29 272	43%
■ Formation Agriculteur	CFPPA 65	39 170	19 585	0	0%
■ Restauration de berges	CFPPA 65	140 875	70 000	35 000	25%
■ Etude Emploi durable	FJT 65	196 700	98 350	30 000	15%
■ Restauration Alaric 3	Synd. Alaric 3	750 000	161 000	457 336	61%
■ Irrimieux	Ch. Agri 65	1 120 000	170 000	0	0%
■ Travaux Adour T1	SIDCEA	2 750 000	2 000 000	1 645 611	60%
■ Travaux Adour T2	SIDCEA	1 650 000	400 000	0	0%
■ Restauration berges Lys-Uzerte	Synd. Lys-Uzerte	700 000	423 000	0	0%
■ Phytomieux	Ch. Agri 65	389 507	136 327	0	0%
■ Phytomieux interch	Ch Agri 65 et Ch Agri 32	115 517	50 953	0	0%
■ Sensibilisation eau	Rencontres Maubourguet	304 000	122 700	255 142	84%
<b>Canton de Marciac</b>					
■ Restauration berges Arros-Boues	SIARV Marciac	698 000	209 400	52 003	7%
■ Restauration berges Arros T3	SIARV Marciac	500 000	235 000	0	0%
■ Restauration berges Arros T4	SIARV Marciac	133 750	107 000	0	0%
■ Université Eté 2000	Charte Intercnale Marciac	115 008	66 711	0	0%
■ Formation brigades vertes	SIARV Marciac	216 670	106 000	24 838	11%
■ Séminaire Transnational Eau	SIARV Marciac	188 500	138 500	139 098	74%
■ Actions Rivières	SIARV Marciac	240 000	92 000	0	0%
<b>Canton de Miélan</b>					
■ Maîtrise ragondins	GIC Vallée Arros	142 500	57 000	42 475	30%
■ Ronde des Lavoirs	Cne Haget	239 907	143 944	13 477	6%
<b>Canton de Plaisance</b>					
■ Restauration Moulin Cahuzac	M. Charonnet	65 715	23 000	33 447	51%
■ Restauration Moulin Baulat	Moulins en RB	179 456	83 564	55 810	31%
■ Restauration Adour-Gravière de Ju	IIAHBA	3 300 000	790 000	0	0%
<b>Canton de Riscle</b>					
■ Nature et Création	Terre Et Toiles	23 490	15 000	7 085	30%
■ Fesli-Livres 99	Fesli-Livres	119 160	40 000	71 389	60%
■ Restauration mares	Cne de Gee-Rivière	200 000	120 000	0	0%
<b>Gers</b>					
■ Film eau, facteur dév	IIAHBA	145 000	135 000	43 500	30%
■ Prod. DVD Vidéo Eau	CRDP Midi-P.	250 000	150 000	47 852	19%
■ Etude création Pays	Ass. Euradour	700 000	200 000	350 248	50%
■ Formation agriculteur	CFPPA 32	126 000	63 000	36 154	29%
■ Phytomieux	Ch. Agri 32	327 999	115 218	0	0%
■ Phytomieux interCA	Ch Agri 32 et Ch Agri 65	105 080	48 020	0	0%

## AQUITAINE

TITRE	Maitre d'oeuvre	Dépense subventionnable Totale (en F)	Dont Subvention LEADER II Programmée	Somme des factures acquittées fournies et contrôlées	Taux de réalisation
<b>Canton de Garlin</b>					
■ Restauration lavoirs-fontaine	Cne Garlin	294 170	176 500	0	0%
<b>Canton de Lembeye</b>					
■ Nouveau Millénaire Eau	Les Colverts	110 628	55 314	0	0%
■ Circuit des fontaines	Cne Moncaup	369 000	221 40	237 347	64%
■ Restauration Fontaine	Cne Anoye	91 742	45 871	81 229	89%
■ Aménagement sentiers pédagogiques	Cne Escures	150 000	105 000	29 232	19%
■ Zone Humide Canette	Cne Simacourbe	97 574	52 690	0	0%
■ Aménagement Espace Rivière	CC du canton de Lembeye	312 500	250 000	0	0%
<b>Canton de Montaner</b>					
■ Restauration Moulin Montoussé	CCEM	80 000	40 000	0	0%
■ Parcours pêche Louet	CCEM	600 000	360 000	487 870	81%
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>					
■ Etude potentialité touristique	Ch. Agri 64	125 000	56 250	80 006	64%
■ Réhabilitation pts Eau	ADMA	800 000	360 000	0	0%
■ Formation des élus aux problématiques Eau	Ass. Euradour	34 150	17 075	14 684	43%
<b>Canton d'Aire sur l'Adour</b>					
■ Aménagement Canal Moulin	IIAHBA	770 000	385 000	668 651	87%
■ Expertise-animation	CCnes Aire sur Adour	85 720	64 290	57 027	67%
■ Valorisation Espace Saligue	Cne Aire sur Adour	740 000	180 000	201 419	27%



### Pour tout renseignement

**Association Euradour**  
Hôtel de Ville  
65700 MAUBOURGUET  
Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17  
E-mail : pays.val.adour@wanadoo.fr  
**Directeur de la publication :** Jean GLAVANY  
**Secrétaire de rédaction :** Olivier BACCIALONE  
**Rédaction :** Anne BARLET, Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE



# Euradour



## La lettre

N°12 - janvier 2001

### du PAYS DU VAL D'ADOUR



## Edito

À u nom de toute l'équipe d'EUR-ADOUR, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette année 2001. Que ce passage dans un nouveau millénaire soit pour vous un déclencheur de nombreux projets.

Depuis 1997, l'Association EUR-ADOUR, constituée en "Groupe d'Action Locale", a permis la programmation d'environ 160 projets de développement sur les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, le Gers et les Hautes-Pyrénées autour de la problématique de l'eau, dans le cadre du programme communautaire LEADER II.

On peut en voir les premiers effets : restaurations de cours d'eau, restaurations de fontaines, lavoirs et moulins, opérations de sensibilisation des enfants à leur environnement, formations d'élus et d'animateurs...

Pourtant, si un certain nombre d'actions prévues sont terminées, il ne reste aux bénéficiaires du programme que six mois pour mener à terme leurs projets. Six mois durant lesquels ils vont devoir veiller à l'avancée selon les plannings prévus et fournir à l'assistance technique du GAL Euradour les factures acquittées correspondantes. Au-delà de ces six mois, les subventions programmées

seront perdues pour tous. Nous devons tous ensemble faire en sorte de respecter ces règles pour ne pas mettre en péril certains projets, mais aussi pour pouvoir dans un futur proche bénéficier d'autres programmes de développement. Des réalisations actuelles dépendent les projets de demain.

Si les réalisations du programme LEADER II sont en phase finale, l'avenir du Val d'Adour et de ses citoyens s'inscrit notamment dans les nouvelles démarches de développement local que sont le programme d'intérêt communautaire "LEADER PLUS" et la reconnaissance du statut de Pays. Ces deux programmes, à construire de façon concertée et cohérente, sont pour le premier en cours d'élaboration et pour le second au stade de la reconnaissance de son périmètre et de ses actions prioritaires. Depuis quelques années, nous avons fait la preuve de notre capacité à travailler ensemble, à bâtir des projets et à créer une véritable dynamique autour de ceux-ci. Raison de plus pour poursuivre notre progression sur ce chemin !

Nous avons donc beaucoup de travail et de projets à mener ensemble dans l'année qui commence.

**Jean Glavany**

Président du GAL Euradour

Edito

Réalisations Leader II par canton

Leader en action

Bilan des réalisations Leader II

Procédure de reconnaissance administrative des périmètres du Pays du Val d'Adour

Les Dossiers LEADER II Euradour non terminés (au 31/12/00)

Contacts



# Réalisations LEADER II par canton au 31/12/00



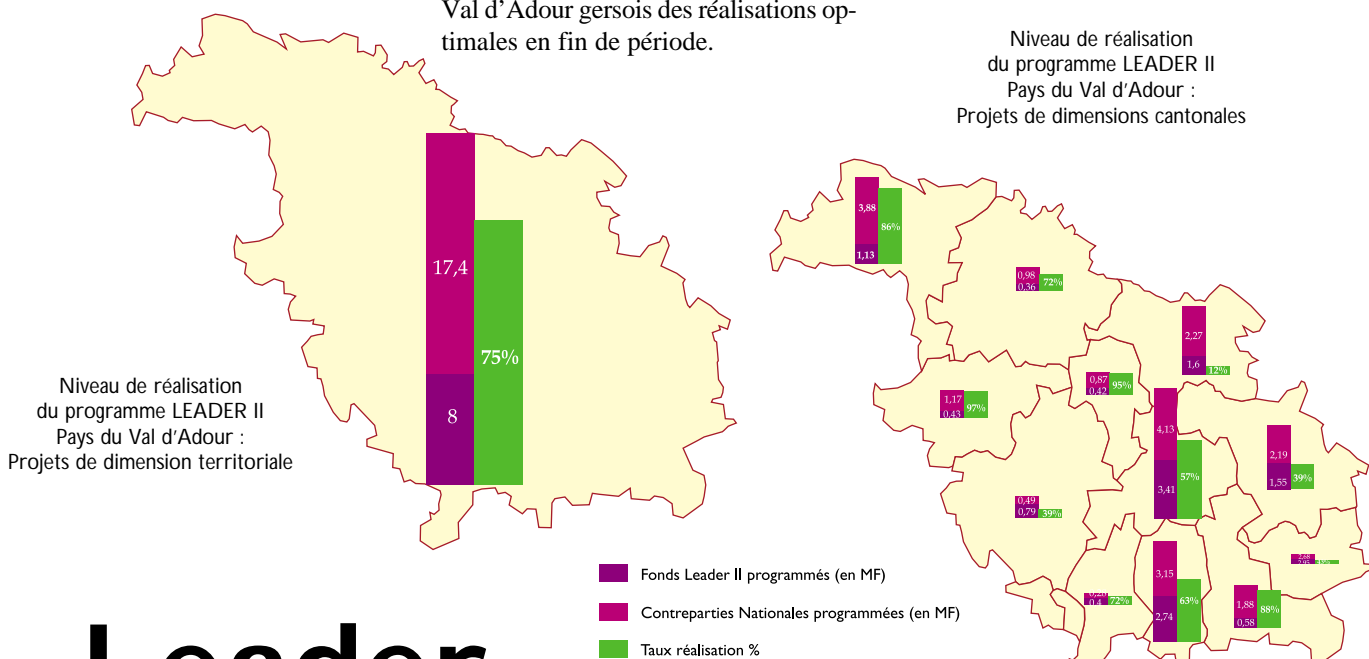
On peut faire une distinction entre les projets dont le maître d'ouvrage est précisément identifié sur un canton du territoire LEADER II "Pays du Val d'Adour" et les projets globaux et transversaux qu'on ne peut affecter à un seul canton. L'analyse suivante reprend cette distinction.

À partir de ces analyses, plusieurs éléments ressortent :

1) Les réalisations gersoises sont moins avancées que dans le reste de la zone LEADER II, et ce particulièrement en ce qui concerne le fonds FEOGA (restauration des berges de cours d'eau). Il est à noter que quelques projets d'engorgement infléchissent les statistiques vers le bas, ce qui peut augurer pour le Val d'Adour gersoises des réalisations optimales en fin de période.

2) Les cantons d'Aire sur l'Adour, Castelnaud Rivière-Basse et Rabastens ont été les plus prompts à consommer les fonds communautaires.

3) Les porteurs de projet de tous les cantons doivent se mobiliser pour tendre vers la réalisation de tous les projets programmés.



## Leader en Action



Groupe d'Action Locale "Redange-Wiltz".

A son tour, la collectivité a reçu du 23 au 26 novembre 2000 une délégation venant du Luxembourg. L'objectif majeur de cette coopération était l'échange de savoir-faire concernant la gestion et l'entretien des rivières.

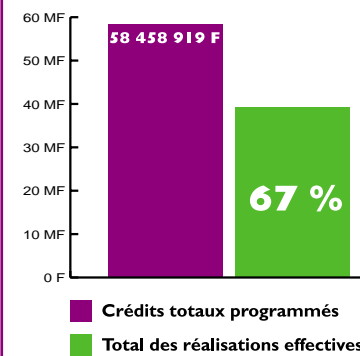
La communauté de communes, qui conduit actuellement une étude sur le schéma directeur Rivière du canton, est apparue ouverte à la coopération et aux échanges méthodologiques avec un partenaire ayant les mêmes préoccupations. Le déplacement a permis des visites

de sites, mais également de quelques réalisations du programme LEADER II telles la Bibliothèque intercommunale de l'eau à Cadillon (Commune de Cadillon) et le projet Action au lac de Bassillon (APPMA Le Pesquit).

Les représentants du GAL Redange-Wiltz, partenaire du GAL Euradour dans la conception de la Malle Pédagogique, étaient donc présents lors de la distribution de cet outil pédagogique aux structures-relais (centres de loisirs, écoles ...) des cantons du Val d'Adour le 24 novembre à Lembeye.

# Bilan des Réalisations LEADER II au 31/12/00

Avancée globale du programme Leader II Euradour au 31/12/00



Si le programme LEADER II Euradour est aujourd'hui réalisé à 67 %, il reste donc 33 % à consommer avant le 30 juin 2001.

Certains porteurs de projet ont un planning de travail précisément établi et savent d'ores et déjà qu'ils seront en mesure de fournir la totalité des factures acquittées prévues au GAL Euradour en début d'année 2001. Il doivent cependant bien avoir à l'esprit que le respect des délais est primordial.

Tous doivent se mobiliser pour réaliser les projets programmés à hauteur des sommes prévues, dans un souci d'équilibre de leur budget. En effet, les conventions d'engagement des fonds européens prévoient une durée de réalisation pour chaque projet au delà de laquelle, sauf exception, il n'est plus possible de demander le paiement de la subvention communautaire.

Comment percevoir les subventions programmées ?

1. Le Maître d'Ouvrage de l'Opération co-financée par le Programme LEADER II se doit de fournir au plus tôt les factures acquittées correspondant à son projet.

Une Facture Acquittée, c'est :

- pour une personne publique : la mention apposée par le percepteur ou le fournisseur "Payé le .../ 1999 par mandat N°..."
- pour une personne privée : la mention "Payé le .../ 1999 par chèque, virement, mandat postal... N°..." suivie d'une signature du fournisseur ou du client.

Remarque importante :

Si la somme des factures acquittées fournies est inférieure à la dépense subventionnable du projet, la subvention LEADER II sera payée au prorata au Maître d'Ouvrage.

2. Par souci de simplicité, dans le cas de fournisseurs multiples, il est obligatoire de fournir un tableau récapitulatif des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage et son comptable, et comprenant :

- la nature,
- les montants H.T. et T.T.C.,
- les dates de facturation (éventuellement les n° de factures)
- la date de l'acquiescement de la dépense,
- et la dépense totale H.T. et T.T.C.



## Procédure de reconnaissance administrative des périmètres du Pays du Val d'Adour :

Le 20 octobre 2000, l'Association Euradour a saisi les Préfets de Région Aquitaine et Midi-Pyrénées et transmis le dossier de reconnaissance des périmètres d'étude et définitif du Pays du Val d'Adour, aux deux Présidents des Conseils Régionaux, aux trois Présidents des Conseils Généraux ainsi qu'aux trois Préfets de Département (Gers, Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées). Ceux-ci ont été saisis par les Préfets de Région afin de donner leur avis sur les périmètres du Pays.

Après avoir recueilli l'ensemble des avis, les Préfets de Région et Présidents des Conseils Régionaux réuniront les Conférences Régionales de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT) pour examen du dossier de reconnaissance du périmètre du Pays.

15 décembre 2000 : Avis favorable du Conseil Général du Gers et des Hautes Pyrénées.

18 décembre 2000 : Avis favorable du Conseil Régional Aquitaine.

21 décembre 2000 : Avis défavorable de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) des Pyrénées Atlantiques.

15 janvier 2001 : Avis favorable de la CDCI des Hautes Pyrénées.

19 janvier 2001 : Avis défavorable du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

24 janvier 2001 : Avis du Conseil Régional Midi-Pyrénées.  
26 janvier 2001 : Avis de la CRADT Aquitaine ; Avis de la CDCI du Gers.

12 février 2001 : Avis de la CRADT Midi-Pyrénées.

# Contacts :

Le Conseil d'administration d'EURADOUR

J. Glavany  
Président  
R. Cabé  
Vice-Président  
F. Daguzan  
Trésorier  
H. Tonnet  
Secrétaire

M. Chantre  
J.N. Lacourrière  
J. Lataple  
C. Miquieu  
P. Lalanne  
JC Eugène  
R. Soubabère  
G. Fauqué  
C. Villacampa  
M. Poublan  
D. Lagache  
A. Brumont  
J. Izaac  
JL. Guilhaumon  
L. Lacoste  
J. Guilhas  
J. Bordères  
B. Lussan  
A. Bonnacarrère  
C. Ricaud  
A. Lechon  
C. Bourbon

Assistance technique

SEMADOUR  
Maubourguet  
05 62 96 44 88